

Les évolutions du bac pro : vers un nouveau diplôme ?

Fabienne Maillard

C'est aux évolutions du bac pro que s'intéresse cette contribution¹, pour donner du sens aux variations intervenues entre le modèle promu à l'origine et ce qu'est le diplôme aujourd'hui, sachant que sa légitimité n'a jamais cessé d'alimenter la controverse, qu'il s'agisse de son statut de baccalauréat (vrai ou faux bac ?) ou de ses objectifs professionnels (vrai ou faux niveau IV ?). Plus largement, l'objectif est de contribuer à éclairer les fonctions et les usages des diplômes professionnels comme instruments de la politique éducative.

D'abord destiné à la vie active et préparé en 4 ans, le bac pro a changé de cursus et de finalité à peine entré dans l'âge adulte, sous l'effet de la rénovation de la voie professionnelle, engagée en 2007 et actée en 2009. Désormais préparé en 3 ans, il a été officiellement mis à égalité avec les autres baccalauréats et plus étroitement relié à l'enseignement supérieur. Depuis 2011, c'est aussi le deuxième bac de France par le volume de ses titulaires, trois bacheliers sur dix étant titulaires de ce diplôme.

Trente ans après sa création, ce diplôme est-il devenu un bac comme les autres ou bien s'agit-il d'un nouveau diplôme professionnel, encore et toujours singulier ?

Je reviendrai en premier lieu sur le caractère innovant du diplôme – et sur les critiques qu'il a inspirées, puis je tisserai rapidement le fil de ses évolutions jusqu'en 2007, date à laquelle a été engagée la réforme de la voie professionnelle. Je questionnerai enfin la nouvelle définition du diplôme produite par cette réforme.

1. Un diplôme innovant mais un baccalauréat hétérodoxe

Lorsqu'il est institué en 1985², plusieurs innovations désignent le bac pro. Déjà, il s'agit d'un baccalauréat « professionnel », autrement dit destiné à l'insertion professionnelle, alors que la première fonction du baccalauréat était jusque là de permettre l'accès à l'enseignement supérieur. Mais il possède d'autres caractéristiques originales.

1.1. Un diplôme professionnel d'un nouveau type

Si son intitulé fait d'emblée du bac pro un baccalauréat à part, ses conditions d'accès et son curriculum le désignent également comme un diplôme spécifique par rapport aux autres diplômes professionnels du second degré tels que le CAP (certificat d'aptitude professionnelle), le BEP (brevet d'études professionnelles) et le BP (brevet professionnel). À l'origine, il représente un diplôme doublement singulier.

¹ Cette présentation mobilise à la fois les travaux que j'ai menés sur la politique des diplômes et sur la rénovation de la voie professionnelle, observée en 2009, et les publications de nombreux chercheurs, réalisées tout au long des trente années de vie du bac pro.

² La décision a été prise en juin et les premières sections de formation ont été ouvertes à titre expérimental à la rentrée de la même année. Officiellement cependant, c'est le décret du 27 novembre 1985 qui crée le bac pro, suivi par la loi du 23 décembre 1985. Il faut attendre le décret du 11 mars 1986 pour que soit défini le règlement général du diplôme.

Destiné en priorité à la vie active, le bac pro se prépare en quatre ans, soit une année de plus que les autres baccalauréats. Pour avoir accès à la formation en effet, il est indispensable de posséder un diplôme professionnel de niveau V, un CAP ou un BEP, diplômes eux-mêmes préparés en deux ans. Cette règle prévaut jusqu'en 2001, date de la mise en place des premières expérimentations du bac pro en 3 ans à l'initiative de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), confédération patronale à laquelle on attribue la genèse du bac pro. Cette longue durée et la sélectivité de la formation ont pour fonction d'assurer la légitimité du nouveau diplôme auprès des employeurs comme au sein du système éducatif. L'audace représentée par l'initiative de sa création apparaît ainsi quelque peu assagie par de telles exigences. Si le bac pro offre l'opportunité de « décloisonner le second cycle court » comme l'affirme Bouyx (1996), secrétaire général des commissions professionnelles consultatives (CPC) au moment de l'institution du diplôme³, c'est au prix d'une année supplémentaire pour les jeunes en formation. Cette durée fait des titulaires du diplôme des « vieux » bacheliers, d'autant plus âgés que beaucoup d'entre eux ont redoublé avant d'entrer dans la voie professionnelle et parfois même en cours de formation au BEP et au bac pro.

Le bac pro est par ailleurs un diplôme transversal, menant à diverses activités professionnelles et pas à un métier spécialisé. Le ministère prévoit ainsi de ne pas multiplier les spécialités.

D'autres éléments caractérisent ce diplôme, comme le fait qu'il inaugure la généralisation des référentiels. C'est avec lui en effet que le modèle référentiel se diffuse, avec sa coupure entre formation et certification, la prédominance des objectifs du diplôme sur le procès de formation et l'approche par les compétences. Il dispose aussi d'un curriculum spécifique, où les disciplines sont regroupées par « domaines » et qui se distingue aussi bien de celui des autres baccalauréats que de celui des diplômes de la voie professionnelle.

Le bac pro a aussi favorisé l'institutionnalisation de « l'alternance sous statut scolaire » dans le second degré. Si la formation en alternance avait déjà cours dans l'enseignement supérieur et avait pris forme au lycée via les séquences éducatives mises en place en 1979, elle était mal perçue par les professeurs de lycée professionnel qui ne voyaient pas d'un œil favorable l'attribution aux entreprises d'un rôle déterminant dans la formation et l'évaluation. Ils s'opposaient en outre volontiers à l'apprentissage, considéré comme une forme d'exploitation des jeunes mais aussi comme un concurrent de l'enseignement professionnel – ce qui vaut encore aujourd'hui. Seize semaines de périodes de formation en entreprise ont néanmoins été imposées dans le curriculum du bac pro. Selon Bouyx, les périodes de formation en entreprise devaient « rapprocher le monde de l'école et le monde de l'entreprise, en donnant aux jeunes la possibilité de rencontrer le travail réel et se constituer un début d'expérience professionnelle [et de] reconnaître qu'un certain nombre de compétences ne peuvent être acquises qu'en situation de travail » (1996, p. 75). Il s'agissait aussi probablement de mieux faire accepter le nouveau diplôme par des entreprises réticentes, quitte à déplaire aux enseignants.

Une autre initiative bouscule ces derniers : la mise en place du contrôle en cours de formation (CCF), forme individualisée d'évaluation certificative que les syndicats enseignants

³ Dans la mesure où c'est aux CPC que revient la responsabilité de créer, rénover et supprimer les spécialités des diplômes, il a été l'un des promoteurs du bac pro.

dénoncent encore régulièrement par crainte de voir les diplômes nationaux se transformer en diplômes d'établissement⁴. En dépit de toutes leurs réticences néanmoins, l'alternance sous statut scolaire et le CCF sont devenus la règle dans l'ensemble des diplômes professionnels.

1.2. Une singularité objet de nombreuses critiques

Malgré leur dimension novatrice et leur expansion dans le système éducatif (que l'on pense aux référentiels, à l'approche par les compétences ou au CCF), ces différentes initiatives ont peu attiré l'attention des chercheurs, à l'exception de quelques spécialistes qui les ont méthodiquement interrogées... et critiquées (Tanguy 1991 ; Agulhon, 1994, 1995 ; Lechaux, 1995). Dans l'ouvrage qu'elles ont dirigé sur *Savoirs et compétences*, Ropé et Tanguy (1994) dénoncent ainsi l'institutionnalisation des référentiels et le recours aux « compétences » dans le système éducatif, qu'elles envisagent comme une allégeance au patronat et une rupture avec les missions émancipatrices de l'école. Elles y voient également la volonté de mettre en adéquation diplômes et emplois, ce qui, dans le cas du bac pro, semble peu approprié puisque c'est justement sa singularité à la fois scolaire et professionnelle qui suscite les plus vifs reproches.

Les mises en cause du bac pro sont en effet nombreuses et s'adressent à son existence même. Pour de nombreux auteurs le diplôme représente un leurre en raison de sa finalité professionnelle (Figeat, 1996 ; Beaud & Pialoux, 2001 ; Beaud, 2002). Dès lors qu'il ne prépare pas vraiment à la poursuite d'études et n'ouvre pas les portes de l'enseignement supérieur, il ne peut être assimilé aux autres baccalauréats. Autrement dit, sa définition contredit la volonté d'égalité affichée entre les filières d'enseignement et les différents baccalauréats (Zarifian, 1993 ; Eckert & Hillau, 1995). Dix ans après la création du diplôme, le débat est encore si vif que Solaux publie un article sur le curriculum du diplôme destiné à prouver sa légitimité. Selon lui, si la formation et le diplôme « ne correspondent pas aux canons de l'académisme défendus par la majorité de la représentation syndicale », le bac pro « relève fondamentalement et sans conteste du niveau IV » (1995, p. 44).

La création d'une nouvelle référence scolaire pour exercer des emplois d'ouvriers et d'employés fait elle aussi l'objet de nombreuses critiques. Le bac pro est ainsi jugé insuffisamment scolaire, puisqu'il ne mène pas à l'enseignement supérieur, et beaucoup trop scolaire, en ce qu'il marque une nouvelle étape de l'intégration de l'enseignement professionnel dans le système éducatif, sans prendre en considération la réalité des activités professionnelles. C'est moins l'adéquationnisme de la politique éducative que les chercheurs dénoncent, que sa mise à distance de l'emploi et du travail.

Ainsi, c'est également sur la nécessité économique du diplôme que porte la controverse. Alors que la rhétorique officielle fait du bac pro une réponse à une demande industrielle, énoncée en 1984 par l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (UIMM), plusieurs chercheurs mettent en cause la réponse adoptée, dans la mesure où l'organisation patronale ne réclamait pas un nouveau baccalauréat et encore moins un baccalauréat d'un nouveau type (Zarifian, 1993 ; Fourcade, 1997).

⁴ Le bilan du CCF, réclamé par les syndicats enseignants avant chacune de ses extensions, n'a cependant jamais été réalisé. C'est par ailleurs seulement en 1997 qu'une note de service définit cette modalité d'évaluation.

En se penchant sur les cinq premières spécialités du diplôme, Pillet (1995) montre qu'elles ont été créées à partir de dossiers déjà constitués, portant sur des brevets de technicien ; et que si leur transformation en bac pro sous l'impulsion du ministère a pu séduire quelques organisations professionnelles, perplexité et réprobation étaient néanmoins partagées, comme elles l'étaient du côté des enseignants. Le « besoin » ne se situait donc pas du côté des entreprises, même si les prévisions économiques évoquaient une importante hausse des qualifications professionnelles dans le système d'emploi.

Dans l'histoire qu'il propose de la décision de création du diplôme, Prost (2002) souligne le volontarisme du gouvernement pour mener une nouvelle politique éducative. S'il était question de modifier le statut de la voie professionnelle, son offre de diplômes et de formation, il était également prévu de conduire 80 % d'une classe au niveau du bac, mot d'ordre annoncé à la télévision le 22 mai 1985 par le Premier ministre, Laurent Fabius (ibid.). D'emblée, le bac pro a constitué un élément fondateur de cette politique. Depuis lors, sa pertinence reste un objet constant de débat. Elle est discutée dès les premières publications qui traitent du diplôme, au nom des risques de déclassement des diplômés et de la production d'ouvriers-bacheliers venant prendre la place des titulaires de CAP et de BEP (Zarifian, 1993 ; Mouy & Veneau, 1995 ; Beaud, 1996 ; Eckert, 1999).

2. Les évolutions paradoxales du bac pro

Malgré toutes ces critiques, le lancement du bac pro a été considéré comme une réussite par les représentants du ministère. Selon Bouyx, les premières années du bac pro « se sont déroulées sous le signe du succès et de l'ambiguïté. Succès auprès de l'ensemble des acteurs : monde économique, enseignants et élèves. Ambiguïtés nombreuses quant à la signification du diplôme : premier titre de l'enseignement supérieur comme les autres baccalauréats et donc passeport pour les études universitaires ou porte d'entrée dans la vie professionnelle permettant d'accéder aux fonctions de technicien » (1997, p. 41). Dans la pratique, l'administration centrale a mis en œuvre des mesures décisives pour permettre ce « succès », en accommodant certains des principes qu'elle avait elle-même édictés.

2.1. Une réussite sous conditions

L'observation des effectifs du bac pro manifeste a priori l'emballlement suscité par le diplôme auprès des élèves et de leurs familles. Entre 1985 et 1990, le nombre des inscrits est passé de 1 300 à près de 100 000⁵. Une telle augmentation n'a pas été seulement spontanée puisqu'elle a reposé sur quelques mesures expresses, comme la suppression de spécialités et de sections de CAP. Dans la mesure où l'implantation du bac pro dans les lycées professionnels a été réalisée à moyens constants, les chefs d'établissement ont ainsi dû choisir entre les diplômes pour constituer leur offre de formation. Ce choix, souvent difficile, a été facilité par la politique institutionnelle, dans le sens où elle a procédé à une élimination en règle du CAP au profit du BEP, principal socle du bac pro (Maillard, 2005). Mettre le CAP à

⁵ Ces chiffres proviennent des éditions de 1988 et de 1992 de *Repères et références statistiques*, publication annuelle du ministère de l'Éducation nationale. Ils rassemblent le public et le privé et concernent la France métropolitaine.

l'écart des lycées professionnels semblait en effet le meilleur moyen d'assurer la croissance du bac pro. Un autre moyen était de multiplier les spécialités du diplôme. Celles-ci ont finalement rapidement atteint la cinquantaine. En 2007, on en dénombrait 80, dont une vingtaine comptait moins de 100 inscrits en terminale (Kirsch *et alii*, 2009).

Le développement du diplôme dans le système éducatif, aussi bien dans l'enseignement professionnel que dans l'apprentissage, où il commence à se diffuser après 1988, n'aurait pu avoir lieu sans cette prolifération des spécialités. Leur limitation n'a pas résisté longtemps, autant en raison des incertitudes qui pèsent alors sur les diplômes du niveau V, sans arrêt reformatés, que de l'attrait progressivement exercé par le bac pro sur les employeurs. Il faut dire que face à un CAP dont l'avenir paraît très compromis et à un BEP déprofessionnalisé, il était à la fois tentant et facile pour les entreprises de se tourner vers le bac pro et de lui trouver des qualités qu'elles n'avaient pas décelées dans un autre contexte⁶. Situé au même niveau que le brevet professionnel (BP), diplôme de métier, le bac pro a en outre l'avantage de pouvoir être préparé par tous les publics, alors que le BP est réservé à la formation continue et à l'apprentissage. Le bac pro devient ainsi au fil des années un élément stratégique pour redorer l'image d'un secteur d'activités, constituer un nouveau vivier de main d'œuvre ou assurer la pérennité d'établissements de formation. Les logiques d'emploi arrivent loin derrière...

À côté de spécialités tertiaires grosses pourvoyeuses d'effectifs, des spécialités industrielles et artisanales très spécialisées voient finalement le jour. Si les premières garantissent la dimension transversale du diplôme, conformément à sa définition originelle, elles ne résultent pas forcément d'une demande des employeurs et peinent à trouver leur place sur le marché du travail. Pour favoriser l'objectif de conduire 80 % d'une classe au niveau du baccalauréat et assurer la gestion des flux scolaires, le ministère prend en effet l'initiative de créer de nouveaux bacs pros. La bureautique, par exemple, est mise en place en 1987 pour donner des perspectives de poursuite d'études aux dizaines de milliers d'élèves inscrits en BEP, diplôme qui les conduit de moins en moins souvent à l'emploi. Plutôt que de supprimer des BEP faciles à mettre en place et peu coûteux en équipement, l'administration centrale décide de les assortir de bacs pros, afin d'offrir de nouvelles opportunités aux jeunes en formation. Elle reporte ainsi la question de l'accès à l'emploi, sachant que ni les organisations professionnelles ni les entreprises ne s'intéressent aux diplômés du tertiaire administratif.

Dans un article de 1995, Eckert montre que si l'insertion des sortants de bac pro se dégrade depuis 1992, c'est non seulement en raison de la conjoncture économique mais aussi de l'expansion considérable des diplômés du tertiaire. Or, si c'est vers une tertiarisation toujours plus grande que s'orientent l'économie et l'emploi, c'est aussi dans le secteur tertiaire que les relations entre diplômés et emplois sont les plus lâches et que la concurrence entre les diplômés est la plus vive. Pour les titulaires d'un bac pro des services, la précarité et les emplois aidés constituent des modalités fréquentes d'insertion professionnelle.

Dans ces conditions, la réussite du bac pro n'apparaît pas aussi fulgurante que ce qui a pu en être dit. Elle est en outre marquée par l'ambivalence du diplôme, qui ne permet pas les

⁶ Bien que ce soit aux CPC que revient la responsabilité de créer, rénover et supprimer les diplômes, c'est sur les spécialités des diplômes qu'elles interviennent réellement. La politique des diplômes résulte ainsi des initiatives du ministère et des négociations qu'il mène avec les CPC pour définir l'offre de spécialités.

poursuites d'études que son statut devrait autoriser et n'offre pas non plus les opportunités d'emploi initialement promises.

2.2. Deux finalités mises en concurrence

Après avoir offert à ses diplômés des perspectives d'insertion très favorables dans les premières années suivant sa création, le bac pro subit le contrecoup de la récession économique qui succède à l'embellie de 1987-1991. Entre 1992 et 1997, l'accès à l'emploi de tous les sortants du système éducatif devient plus difficile. Or c'est justement pendant cette période que le Céreq lance sa première enquête générationnelle, qui consiste à évaluer les modalités d'accès à l'emploi d'une génération de sortants pendant les cinq années qui suivent leur entrée dans la vie active. Dans pareilles circonstances, le bac pro se révèle une efficace protection contre le chômage et la précarité, mais il tend souvent à se substituer aux diplômes de niveau V. Son image en sort affaiblie alors que les bacheliers professionnels affluent sur le marché du travail.

En raison de la multiplicité des spécialités du diplôme, l'insertion des diplômés est marquée par des inégalités notables. Les titulaires d'un bac pro industriel s'en sortent mieux que les autres, lesquels voient cependant leurs effectifs gonfler au fil des années. 59 % des lycéens professionnels sont inscrits dans une spécialité des services en 1997 (MEN, 1998). Si cette prépondérance des services était prévisible dans une économie marquée par le déclin industriel, elle rend cependant difficile l'analyse des relations entre diplôme et qualification professionnelle. Alors que dans l'industrie la structure des qualifications est établie de longue date, elle est beaucoup plus approximative dans les services. Elle l'est encore davantage pour ce qui concerne la catégorie des employés. Dix ans après la création du diplôme, l'espace de qualification auquel il mène est considéré comme « flou » (Campinos-Dubernet, 1995). Le jugement est sévère mais aucune enquête ne parviendra plus à le contredire.

Pour éviter cette confrontation plutôt rude avec le marché du travail, une part importante des élèves cherche à poursuivre ses études. Cette aspiration légitime pose néanmoins problème. Si le bac pro ouvre l'accès à l'enseignement supérieur, il ne garantit ni l'entrée dans les formations sélectives, où les autres bacheliers sont privilégiés, ni la réussite. Ce qui va de soi pour ces diplômés est en fait plus souvent considéré comme une anomalie, aussi bien par le ministère, qui voit avec inquiétude gonfler le taux de poursuite d'études des bacheliers professionnels (un taux de 20 % était prévu mais il est rapidement passé à 30 %), que par les acteurs de l'enseignement supérieur. Mal préparés aux exigences de l'enseignement supérieur, les bacheliers professionnels sont nombreux à y échouer, ce qui incite à les montrer du doigt et à mettre en cause leur présence dans cet enseignement (Blöss & Erlich, 2000). Ils ne renoncent pas pour autant à s'engager dans un nouveau cycle d'études, au point que le ministère s'en inquiète et cherche des solutions pour améliorer leur sort. Alors que le sujet était jusque là plutôt tabou, il prend une place décisive au cours de la décennie 2000. La rénovation de la voie professionnelle va ainsi affirmer la double finalité du diplôme, tout en changeant la durée et l'organisation de son cursus.

3. Un nouveau cursus et un nouveau profil pour le bac pro

En 2007, un grand programme de réforme est une nouvelle fois mis en place dans la voie professionnelle. Il s'adresse à ses trois principaux diplômes, en vue de revaloriser la voie professionnelle, de mettre le bac pro à parité avec les autres baccalauréats et de mieux assurer ses liens avec l'enseignement supérieur. Plusieurs changements affectent le bac pro. S'agit-il alors de proposer un diplôme différent de ce qu'il était auparavant ?

3.1. Le projet de réforme de la voie professionnelle : réorganiser et innover

Au cours des années 2000, plusieurs reproches sont adressés à la voie professionnelle et à ses diplômes. Elle est jugée coûteuse et peu efficace parce que les taux de décrochage scolaire sont élevés, tandis que les taux de réussite aux examens sont jugés insuffisants. On lui reproche aussi le grand nombre des spécialités en place⁷, avec parfois des flux minuscules mais néanmoins beaucoup d'enseignants et d'examens.

Il s'avère par ailleurs que la relance du CAP, reconfiguré en 2002, n'est pas aussi vigoureuse que prévu, même si ses effectifs augmentent, et que le BEP n'est pas devenu le diplôme « propédeutique » que souhaitait le ministère (Maillard, 2013). Deux titulaires du BEP sur trois poursuivent leur formation, mais seulement un entrant en BEP sur deux. Si l'intitulé de bac pro est un oxymore, il en est de même pour le BEP « propédeutique », c'est donc comme diplôme permettant l'accès à l'emploi que s'en servent une partie de ses titulaires. Cette pratique assez conforme à ce qu'est censé offrir un diplôme professionnel apparaît cependant dérogatoire avec la nouvelle définition du diplôme.

Outre ce bilan négatif, un autre problème se pose, qui va bien au-delà de la voie professionnelle : le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progresse plus et stagne aux alentours de 70 %. Si le bac pro a largement contribué à élever le niveau général d'éducation, sa croissance a ralenti, même si 200 000 élèves, auxquels s'ajoutent 45 000 apprentis, préparent ce diplôme en 2007.

Pour résoudre ces différents problèmes, dont une part provient d'une politique institutionnelle instable et aux consignes parfois difficiles à suivre, d'importantes décisions sont prises. Le cursus de formation au BEP est supprimé, le CAP est une nouvelle fois relancé et le bac pro est reformaté. Au lieu de 4 ans, il se préparera désormais en 3 ans, sans passer par un BEP. Celui-ci ne disparaît pas pour autant, il devient un diplôme « intermédiaire »⁸, préparé en même temps que le bac pro, afin de permettre aux jeunes tentés d'abandonner leur cursus de formation d'entrer dans la vie active munis d'un diplôme. Une fois de plus, les mesures prises sont radicales et innovantes. Le ministère manifeste sa capacité d'invention, sa rapidité d'action mais également sa propension à changer d'orientation et à métamorphoser les diplômes, pour les mettre au service de sa politique.

Officiellement, la réforme a pour objectifs de renouveler l'image de la voie professionnelle et du bac pro, de renouveler son public, mais aussi d'affirmer plus nettement

⁷ Autour de 500 sans compter les mentions complémentaires, qui ont néanmoins le statut de diplômes.

⁸ Chaque spécialité de bac pro comporte un diplôme intermédiaire, que les formés ont obligation de passer en cours de formation. Ce diplôme est un CAP dans certains cas. Ces CAP peuvent cependant être préparés isolément, ce qui n'est plus le cas pour les BEP.

sa vocation de baccalauréat. Observés de près, ses principes apparaissent à la fois scolaires et gestionnaires puisqu'il est question d'atteindre des objectifs quantitatifs en réduisant les coûts. De plus, malgré l'appel aux besoins des entreprises, la question du marché du travail n'apparaît que sous l'angle du report des sorties du système éducatif. Même si l'entrée dans la vie active reste leur premier objectif, la poursuite d'études devient une finalité affichée du CAP et du bac pro. Les changements sont donc importants, sans toucher toutefois au curriculum du bac pro.

3.2. Un nouveau diplôme ?

Quelques années après le lancement de cette réforme, qui a été engagée en 2007 pour être accomplie en 2009, ses résultats apparaissent mitigés. Malgré les efforts du ministère, le nombre des inscrits en CAP diminue dans les lycées professionnels comme dans l'apprentissage. L'effectif total des inscrits dans la voie professionnelle diminue. En revanche, la suppression du BEP dans l'offre de formation a bien eu lieu. Le succès du bac pro semble également éclatant puisqu'il rassemble 535 000 élèves en 2014 (MEN, 2015)⁹. Sa réussite est cependant moins flagrante dans l'apprentissage, où le nombre des inscrits diminue depuis 2010 ; comme c'est aussi le cas du BP, cette baisse ne résulte pas de la concurrence entre les deux diplômes. 67 000 apprentis préparaient un bac pro en 2010, contre 59 000 en 2013.

Par le nombre de ses titulaires, le bac pro est désormais le deuxième baccalauréat de France. La session d'examen de 2014 rassemble ainsi 190 773 bacheliers professionnels, face à 305 667 bacheliers généraux et 129 210 bacheliers technologiques. Les premiers auraient pu en outre être plus nombreux si le taux de réussite au bac pro s'alignait sur celui de ses confrères, 90 %, alors qu'il oscille autour de 80 %. Il avait pourtant décollé en 2010, grâce à la mise en place d'une épreuve de rattrapage (dite « de contrôle »).

Quant aux élèves de bac pro, ils sont plus jeunes qu'auparavant, même si 51 % d'entre eux ont encore un ou deux ans de retard. Ce rajeunissement concerne cependant autant les entrants en CAP qu'en bac pro, dans la mesure où il résulte de la politique de diminution des redoublements. Voir dans cette plus grande jeunesse le signe d'un meilleur niveau scolaire serait donc aller trop vite¹⁰. L'affaiblissement des taux de réussite contredit d'ailleurs cette approche. Comme l'ont signalé les enseignants interrogés dans les premiers moments de la réforme, « faire plus avec moins » s'avère difficile. Et tant qu'une seule norme scolaire dominera l'organisation des scolarités, la voie professionnelle restera une voie d'accueil des élèves en difficultés, moins légitime que les autres. Par ailleurs, 10 % des élèves inscrits en bac pro sur 10 interrompent leur cursus de formation.

Pour ce qui concerne les spécialités, leur nombre a encore augmenté : on en compte 97 en 2015. Depuis 2007, 17 ont vu le jour, conséquence directe de la réforme. Certaines de ces créations sont intervenues pour combler un vide, lorsqu'il n'existait pas de bac pro dans un domaine (comme dans le secteur sanitaire et social, l'optique ou les microtechniques). On remarque à l'occasion que le ministère a mis en place des spécialités dont il refusait pourtant

⁹ Les chiffres de cette section proviennent de l'édition 2015 de Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale.

¹⁰ Surtout lorsque l'on sait que pour le CAP, la part des élèves issus des sections de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) augmente et représente un quart des entrants en formation.

l'existence depuis des années, au nom des risques que supposait une telle initiative (concurrence avec d'autres ministères, faibles relations diplôme-emploi et explosion des flux dans le cas du domaine sanitaire et social, par exemple). D'autres créations ont eu lieu pour distinguer les bacs pros d'une même filière, en contredisant allègrement les consignes relatives à la transversalité du diplôme. Des bacs pros aux profils très différents coexistent ainsi dans l'offre de diplômes, du plus large (commerce) au plus spécialisé (artisanat et métiers d'art verrerie scientifique et technique). Malgré ces innovations, la part des spécialités tertiaires est cependant restée inchangée : 58 % en 2014. Il en est de même pour les modalités d'insertion de leurs titulaires. Trois domaines de spécialités concentrent la moitié des effectifs : commerce-vente, tertiaire administratif et domaine sanitaire et social, qui ne sont pas non plus ceux où la reconnaissance du diplôme est la mieux assurée. Cette importance des spécialités des services explique la montée en puissance des filles, qui sont désormais 92 000 à obtenir le diplôme face à près de 99 000 garçons, chiffre qui pourrait encore croître si l'offre de formation poursuit la même évolution.

Pour contredire les critiques portées au bac pro en tant que diplôme « ouvrier » (Veneau, 1997 ; Eckert, 1999), les intitulés des spécialités industrielles ont également changé : le terme de « technicien » y est très présent. Sur le marché du travail, c'est néanmoins comme ouvriers que les titulaires du diplôme commencent leur carrière (Céreq, 2013). « L'activité professionnelle hautement qualifiée » à laquelle le Code de l'éducation corréle le bac pro (article D337-51) ne semble guère accessible aux débutants, comme le redoutaient les premiers exégètes du bac pro.

Affirmer que les bacheliers professionnels se substituent aux titulaires de CAP ou de BEP ne serait toutefois pas justifié tant les pratiques de recrutement et de gestion des ressources humaines des employeurs sont multiples. Dans le commerce par exemple, un même emploi peut être occupé par des titulaires de bac pro comme par des diplômés de CAP, des non diplômés ou des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans certaines activités, comme la cuisine, le CAP reste par ailleurs préféré au bac pro. C'est également vrai pour plusieurs activités du bâtiment et de l'artisanat. Les employeurs affirment souvent que c'est sur la carrière qu'ils font la distinction entre les diplômés, les bacheliers professionnels ayant ainsi plus de chances d'être promus que les titulaires d'un CAP ou d'un BEP (Maillard, 2010). Ce discours n'est cependant pas unanime, promotion et « personnalité » étant souvent associées pour éviter de faire prévaloir le diplôme.

C'est sur les liens du bac pro avec l'enseignement supérieur que les avancées semblent les plus nettes, bien que le curriculum général du diplôme n'ait pas été révisé. Toutefois, c'est surtout le BTS que ces liens privilégient, malgré les réticences des enseignants de BTS et la sélectivité qu'impose l'entrée en section de techniciens supérieurs (STS). Dans ce but, des mentions ont été octroyées au bac pro en 2005, contre l'avis des partenaires sociaux. Elles devaient accorder aux titulaires des mentions très bien et bien une place de droit dans une STS. Comme cette mesure a été peu suivie d'effets, des quotas de places doivent maintenant être réservés aux bacheliers professionnels, sur proposition du recteur. Il est clair que les bacheliers professionnels ne sont pas accueillis à bras ouverts dans l'enseignement supérieur, même lorsque des consignes sont édictées. C'est en raison de ces difficultés que de nouvelles propositions n'arrêtent pas de voir le jour depuis quelques années, à l'instigation du ministère de l'Enseignement supérieur ou de commissions parlementaires. Il peut s'agir de la création

d'un BTS bis dédié aux bacheliers professionnels ou de celle d'une licence idoine, ou encore de la mise en place d'une année facultative de transition entre bac pro et BTS. Officiellement, il s'agit d'éviter l'échec aux jeunes issus du bac pro, qui peinent à obtenir une licence lorsqu'ils sont inscrits à l'université. Rationalisme et bienveillance semblent ainsi convoquées. De fait, de nouvelles formes de segmentation de l'enseignement supérieur sont appelées, afin de faciliter les poursuites d'études des bacheliers professionnels sans leur ouvrir toutes les portes existantes. Il s'agit par conséquent de réguler leurs parcours plus que de leur offrir des opportunités égales à celles des autres bacheliers. Dans la liste des diplômes de 2015, le ministère de l'Éducation nationale spécifie que le bac pro « permet aussi des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur court, en particulier en BTS » (p. 8). L'égalité entre les baccalauréats est donc hors de propos.

Conclusion

Si le bac pro était à l'origine un diplôme à part dans la voie professionnelle, ainsi qu'un baccalauréat différent des autres baccalauréats, il l'est resté malgré les transformations qu'il a connues. Un rapport de l'IGAEN de 2013 signale qu'il n'existe plus de passerelles entre les voies de formation depuis 2009¹¹ et s'interroge sur les finalités de la voie professionnelle et de leurs mutations en cours. Avec l'incitation à la poursuite d'études, une forme de scolarisation semble en effet se développer, en CAP comme en bac pro, même si l'insertion professionnelle reste leur première fonction. Le rapprochement qu'elle manifeste à l'égard des autres voies d'enseignement reste cependant superficiel puisque les distinctions persistent à être marquées sans rien changer à la hiérarchie des filières.

Avec la rénovation de la voie professionnelle, une nouvelle étape a été franchie dans l'intégration de la voie professionnelle au sein du système éducatif. Les démarcations demeurent, néanmoins, en invitant à considérer les diplômes professionnels et ceux qui les préparent par leurs manques. L'injonction à la poursuite d'études, qui prévoit désormais de conduire 60 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur en 2025, invite ainsi à considérer le bac pro comme un diplôme incomplet, au référentiel inadapté. Pour Alain Boissinot, ancien directeur de la DGESCO et recteur de l'académie de Versailles, interviewé le 23 septembre 2015 par Educpro, « cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la contribution du bac pro : c'est le seul qui se développe. Ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, la structure-même de ce bac ne préparant pas à la poursuite d'études mais à l'insertion professionnelle ».

Une nouvelle réforme, un nouveau référentiel vont-ils alors être institués pour mieux adapter le bac pro à ce nouvel objectif ? Assortis d'une réforme de l'enseignement supérieur pour spécialiser les parcours de formation et les diplômes, au risque de contredire les affirmations d'égalité et d'une circulation plus fluide entre les différents cursus ?

¹¹ Rapport n° 2013-110 de décembre 2013 sur *Les parcours des élèves de la voie professionnelle*.

Bibliographie

- Agulhon C. (1994), *L'enseignement professionnel. Quel avenir pour les jeunes ?*, Editions de l'Atelier.
- Agulhon C. (1995), « Dessinateur industriel : de l'emploi à la formation », *Formation Emploi*, n° 52, décembre, pp. 11-28.
- Beaud S. (1996), « Les bacs pro. La désouvriarisation du lycée professionnel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 114, p. 21-29.
- Beaud S. & Pialoux M. (2001), « Les bacs pro à l'université. Récit d'une impasse », *Revue française de pédagogie*, n° 136, p. 87-95.
- Beaud S. (2002), « Le rêve de retrouver la voie normale : les bacs pro à l'université », in Moreau G., (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, p. 215-227.
- Blöss T. & Erlich V. (2000), « Les nouveaux acteurs de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question », *Revue française de sociologie*, n° 41-4, pp. 747-775.
- Bouyx B. (1996), « Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel : 1880-1995 », *Éducation et Formations*, n° 45, p. 71-78.
- Bouyx B. (1997), *L'enseignement technologique et professionnel*, Paris, La Documentation française.
- Campinos-Dubernet M. (1995), « Baccalauréat professionnel, une innovation ? », *Formation-Emploi*, n° 49, p. 3-29.
- Céreq (2013), *Quand l'école est finie. Enquête sur les premiers pas dans la vie active de la génération 2010*, Marseille : Céreq.
- Eckert H. & Hillau B. (1993), « De la diversification du niveau IV de formation. Les paradoxes de la seconde chance », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 22, n° 2, p. 147-167.
- Eckert H. (1999), « L'émergence d'un ouvrier bachelier. Les "bac pro" entre déclassement et recomposition de la catégorie des ouvriers qualifiés », *Revue française de sociologie*, vol. 40-2, p. 227-253.
- Figeat M. (1996), *Le bac pro : un espoir ou un leurre ?*, INRP.
- Fourcade B. (1997), « La création des premiers baccalauréats professionnels de la métallurgie : maintenance, productique, électrotechnique », in Möbus M. & Verdier E., *Les diplômes professionnels en Allemagne et en France. Conception et jeux d'acteurs*, Paris, L'Harmattan, p. 105-128.
- Lechaux P. (1995), « Alternance et jeux des acteurs. L'exemple du baccalauréat professionnel », *Formation Emploi*, n° 49, p. 47-68.
- Kirsch J.-L. et alii (2009), *Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme*, Net.doc n° 57, Marseille : Céreq.
- Maillard F. (2005), « L'ambivalence de la politique éducative : le CAP entre déclin et relance », *Formation Emploi*, n° 89, p. 65-78.
- Maillard F. (2010), *Enquête sur les premiers pas du bac pro en 3 ans dans le champ tertiaire*, CPC-Études n° 3, ministère de l'Éducation nationale.
- Maillard F. (2013), « La disgrâce d'un diplôme : le brevet d'études professionnelles », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, hors série n° 4, p. 71-90.
- Ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, éditions de 1998 et 2015.
- Mouy P. & Veneau P. (1995), « Des objectifs à la réalité. Les bacheliers professionnels industriels », *Formation Emploi*, n° 49, p. 91-103.
- Pillet M. (1995), « La création du baccalauréat professionnel. Les processus de décision », *Formation Emploi*, n° 52, p. 87-99.

- Prost A. (2002), « La création du baccalauréat professionnel. Histoire d'une décision », in Moreau G. (coord.), *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute, p. 95-111.
- Ropé F. & Tanguy L. (dir.) (1994), *Savoirs et compétences. De l'usage de ces notions dans l'école et l'entreprise*, Paris, L'Harmattan.
- Solaux G. (1995), « Le baccalauréat professionnel et son curriculum », *Formation Emploi*, n° 49, p. 31-45.
- Tanguy L. (1991), *L'enseignement professionnel. Des ouvriers aux techniciens*, Paris, PUF.
- Veneau P., (1997), « Construction des référentiels et analyse prospective du travail : l'exemple de l'usinage mécanique », in Möbus M. & Verdier E., *Les diplômes professionnels en Allemagne et en France. Conception et jeux d'acteurs*, Paris, L'Harmattan, p. 163-173.
- Zarifian P. (1993), « Le baccalauréat professionnel : de quelques problèmes non résolus », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 22, n° 2, p. 179-188.